

Les bonnes pratiques pour la prescription des soins en kinésithérapie



mars 2024

Règles générales



- **Indiquer la mention d'ALD**, et de préférence utiliser l'**ordonnance bizona** en cas d'ALD
- Indiquer "**rééducation**", **suivi de la zone à traiter ou la fonctionnalité à rééduquer ou les séquelles**
- **Une prescription = une pathologie**
- Si une pathologie concerne **plusieurs membres, les indiquer sur une seule et même ordonnance** (et non deux).
- Préciser, s'il y a lieu, "Accident de Travail" (AT) ou "Maladie Professionnelle" (MP) en indiquant le numéro ou la date de déclaration
- Si le patient nécessite des séances le week-end/jours fériés : le préciser
- L'indication "soins à domicile" n'est plus utile depuis le 22 février 2024 pour les patients dépendants



- Vous n'êtes **pas tenu d'indiquer le nombre de séances** : le masseur-kinésithérapeute appréciera et évaluera le nombre de séances nécessaires et la fréquence à l'aide du bilan masso-kinésithérapique et de l'évolution de la rééducation
- **Le masseur-kinésithérapeute garde le choix des techniques**, il mettra en place les stratégies d'intervention les plus appropriées
- Pour cette dernière raison, il est préférable de ne pas indiquer "balnéothérapie", sauf en cas de nécessité



- **Pas d'indication du type "à renouveler" ou "en quantité suffisante pour" / QSP ou une durée car ne concernent pas les actes en masso-kinésithérapie**
- Aucune notion d'urgence à indiquer

L'Assurance-Maladie a déterminé des référentiels avec un nombre max. de séances pour différentes pathologie. Au-delà, si la rééducation n'est pas terminée, le masseur-kinésithérapeute doit faire une demande d'accord préalable pour continuer les séances lorsque le référentiel est dépassé.

[Liste disponible sur le site de l'Assurance-Maladie](#)

Les kinésithérapeutes peuvent renouveler les ordonnances de moins d'un an.



Précisions pour certaines pathologies/rééducations

Pathologies/ Soins nécessaires	 A indiquer	 A éviter
Cancer du sein	Rééducation membre supérieur + rachis + tronc	Ne pas indiquer "drainage lymphatique" car trop réducteur, il s'agit d'une technique parmi tant d'autres Éviter le terme "cicatrice" car non remboursable
Plagiocéphalie	Rééducation neuromotrice pour asymétrie posturale globale voir les indications pour un adressage kiné précoce	Ne pas mentionner la plagiocéphalie car sinon acte considéré comme hors nomenclature
Travail de la verticalisation, transferts, mobilisation, équilibre et marche chez les patients âgés	Rééducation des deux membres inférieurs, de la posture et de l'équilibre, ou des transferts	Ne pas indiquer "marche"
ALD	Utiliser les ordonnances Bizone en priorité ou indiquer "ALD 30" sur l'ordonnance	-